

**COMMUNE DE PLOUGONVEN  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 FÉVRIER 2026**

**COMPTE-RENDU**

Le Conseil municipal de Plougouven s'est réuni le jeudi 26 février 2026 à 16 heures pour la dernière séance de la mandature.

Les élus ont entamé l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente et ont pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

**Taxes locales : pas d'augmentation des taux**

**Maintien des taux des taxes directes locales :**

Le Conseil municipal a décidé, de maintenir pour l'année 2026 les taux des taxes locales votés en 2024, à savoir 43,31 % pour le foncier non bâti et 37.16 % pour le foncier bâti. Le taux de la taxe d'habitation reste lui aussi fixé au même niveau que sur les exercices passés, à savoir 15.12 %.

Ces taux n'ont pas augmenté depuis plusieurs années. **Approuvé à l'unanimité.**

**Amortissements pour l'année 2026**

Le Conseil Municipal avait validé les règles d'amortissement en 2022 mais la population étant depuis repassée en-dessous des 3 500 habitants depuis 2025, il n'y a plus obligation d'amortir les investissements réalisés sur 2026. Pour les amortissements commencés, ainsi que les amortissements des fonds de concours, il a été décidé d'amortir l'année suivante si le montant annuel est inférieur à 15 000 €, et sur 5 ans si le montant est supérieur ou égal à cette somme. **Approuvé à l'unanimité.**

**Vote du budget primitif 2026 de la Commune**

Le budget principal de la commune, tel que présenté aux élus, s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 3 685 200,00 € en fonctionnement (contre 3 766 000,00 € en 2025) et 2 259 900,00 € en investissement (contre 2 651 900,00 € en 2025). Parmi les principaux investissements inscrits au budget primitif, on retrouve notamment :

- Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) : 284 100 €
- Voirie : 160 000,00 €
- Rénovation-extension du groupe scolaire Albert-Larher : 110 000 €
- Projet de création d'un restaurant et de logement à Saint-Eutrope : 216 000 €
- Valorisation de l'enclos paroissial : 325 000 €
- Aménagement Coatelan : 15 000 €

Deux votes ont eu lieu pour le budget primitif de la commune : la partie « fonctionnement » **a été approuvé à l'unanimité**, la partie « investissement » a quant à elle été approuvée à la majorité (4 voies contre).

À noter que la Commune participera aux budgets annexes (montants maxi) : 3 000 € pour le budget des ateliers artisanaux, 20 000 € pour le budget du hameau Feunteun-Krist, et 36 200 € pour le budget du CCAS

**Budget primitif 2026 « lotissement Fontaine-Christ »**

Ce budget a été créé pour la gestion du nouveau lotissement (Hameau Feunteun-Krist). Il présente la particularité d'être en sur-équilibre, c'est à dire avec des recettes supérieures (873 912 €) aux dépenses (782 716 €) en fonctionnement et en investissement (503 414 € de recettes pour 430 727 € de dépenses). **Approuvé à l'unanimité.**

### **Budget primitif 2026 « Lotissements et Zones »**

Le budget annexe « Lotissements et zones » a été voté en sur-équilibre (**unanimité**). Il présente plus de recettes de fonctionnement (442 898 €) que de dépenses (352 714 €). La partie investissement est quant à elle en équilibre à hauteur de 352 714 €.

### **Budget primitif 2026 « ateliers artisanaux »**

Le budget primitif 2026 des ateliers artisanaux a été approuvé à **l'unanimité**. Il s'élève à 18 000.00 € en fonctionnement et 21 225,58 € en investissement.

### **Lutte contre la mérule et autres parasites xylophages**

Le Conseil municipal a fait le choix de maintenir la commune en zone de vigilance qui constitue le niveau le moins contraignant du dispositif de lutte contre la mérule.

Au stade de vigilance, les notaires, agents immobiliers et professionnels de la transaction immobilière ont l'obligation d'informer les futurs acquéreurs quant à cette question.

En dehors de toute transaction, les propriétaires doivent également déclarer les cas de mérule en mairie.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **Groupe scolaire Albert-Larher : choix de l'AMO du projet de rénovation et d'extension**

Suite aux études menées sur l'année 2024 et à la délibération du 4 décembre 2025, le projet de réhabilitation-extension du groupe scolaire Albert-Larher est engagé : rénovation énergétique, extension du restaurant scolaire et construction d'un bâtiment pour l'accueil périscolaire.

Le Conseil municipal a décidé de confier la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) à la société Iming pour un montant initial de 146 345,00 € hors taxes.

**Approuvé à la majorité (3 abstentions).**

### **Rénovation de la toiture de la salle des fêtes : approbation du projet et plan de financement**

Le Conseil municipal a approuvé le projet de rénovation de la toiture de la salle des fêtes dont l'état se dégrade chaque année. Le montant des travaux est estimé à 80 000 € : des subventions seront recherchées pour réduire le reste à charge de la commune. **Approuvé à l'unanimité.**

### **Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) : approbation du projet et plan de financement**

Afin de réaffirmer l'identité communale à travers la valorisation des atouts patrimoniaux, paysagers et artistiques, l'idée a germé d'investir l'espace public et de relier les points d'intérêt sous forme d'un parcours de découverte agrémenté d'œuvres artistiques dont le point de départ sera le « « point i » ».

L'ossuaire, le calvaire, l'église et l'enclos seront associés et mis en valeur en parallèle à la création d'une scénographie et d'un parcours artistique, pour lesquels des travaux sont nécessaires.

Les élus ont validé le projet de CIAP dont le coût est estimé à 284 100 € : des subventions seront demandées pour limiter le reste à charge de la commune estimé à 57 000 € environ.

**Approuvé à la majorité (3 abstentions).**

### **Valorisation de l'enclos paroissial : lancement des travaux, plan de financement**

Des travaux de valorisation de l'enclos paroissial vont être entrepris en 2026 dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les travaux, mis en forme par l'atelier INEX en sa qualité de maître d'œuvre sont estimés à 264 198 € HT. Une subvention sera demandée au Département dans le cadre du pacte 2030 – volet 3.

## **Plan 500 000 arbres du Département : engagement**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité, d'adhérer durablement au plan départemental visant à planter 500 000 arbres en dix ans. Les plantations des communes sont ainsi financées à hauteur de 80 % des frais engagés. Il aide également à la réalisation de ces plantations en proposant une aide technique pour s'assurer de la pertinence et de la réussite du projet.

La Commune de Plougouven souhaite suivre la voie ouverte par le Département, en plantant des arbres sur son territoire, et notamment autour de la Fontaine Christ, autour de l'église et de son enclos ainsi que sur tous les espaces où cela sera judicieux et possible. **Approuvé à la majorité (1 abstention).**

## **Vente de parcelles communales**

Le Conseil municipal a approuvé la vente d'une partie de la parcelle communale située dans la rue Pierre L'Hénaff, en face du centre commercial de Kergollot. L'acquéreur, souhaite y construire une pharmacie.

Les parcelles de l'îlot Lécuyer seront vendues à Espacil Habitat qui y fera construire treize logements locatifs sociaux et deux locaux d'activités. **Approuvé à l'unanimité.**

## **Hameau Feunteun Krist**

Pour des questions administratives, le Conseil municipal a souhaité préciser les adresses postales des futures maisons du lotissement . Le lot numéro un aura ainsi pour adresse « 1, hameau Feunteun-Krist », et ainsi de suite qui porteront le même numéro que le lot.

Madame le Maire a rappelé que les lots sont vendus au prix de 55 €/m<sup>2</sup> TTC. Le Conseil municipal l'a autorisée à déposer les pièces et à établir la grille des prix faisant ressortir la TVA sur marge. **Approuvé à l'unanimité.**

## **Autorisation de recruter des contractuels pour remplacer les agents titulaires momentanément indisponibles**

Pour une bonne administration des services communaux, le Conseil municipal a autorisé le recrutement d'agents contractuels à titre temporaire pour remplacer des agents titulaires momentanément indisponibles. **Approuvé à l'unanimité.**

## **Transfert d'emplois au CCAS**

Les agents du service d'aide à domicile et du portage des repas vont être mutés vers le CCAS au 1<sup>er</sup> avril 2026, ce qui n'aura aucune incidence sur leur travail. Une convention sera signée pour que la commune continue d'assurer la gestion administrative de ces agents. **Approuvé à l'unanimité.**

À l'issue de la séance, le Maire a remercié les élus pour leur investissement tout au long du mandat.

Les membres du Conseil municipal se sont ensuite retrouvés au restaurant Tavarn pour un repas en commun.